

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

DELIBERATION n°2018/76

L'An deux mille dix-huit et le mardi 25 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 11 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, GARROCCQ.

Présents suppléants : M. BRAUD, CASAU

M. PAROIX donne procuration à M. BARBAN
M. VISSSE donne procuration à M. MARTIN
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ



Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION ETE OSSALOIS ET PORTEURS DE PROJETS PATRIMOINE

RAPPORTEUR : ISABELLE BERGES, VICE-PRESIDENTE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau termine la quatrième saison de l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions (2eme tranche) dans le cadre de l'Été Ossalois.

- Association Terre de Mémoire(s) et de Luttés..... 100 €
- Association La Novem..... 500 €

La Communauté de Communes accompagne, pour la première année, les porteurs de projets valorisant le patrimoine de la vallée d'Ossau au travers de leurs actions labellisées Pays d'art et d'histoire. Un règlement d'intervention a été adopté en délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2018.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les deux dossiers de subventions pour l'année 2018.

- Association Pierrine Gaston Sacaze 500 €
- Association Histoire et Mémoire d'Ossau 400 €

Le rapport entendu, **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

ATTRIBUE et autorise à verser une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

